



**COUR PENALE SPECIALE**

Communiqué de presse n° 07092023

**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Unité - Dignité – Travail

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre d'un dossier sous instruction judiciaire devant la Cour pénale spéciale (CPS), les juges ont décerné un mandat d'amener à l'encontre du Sieur Abdoulaye Issene, qui lui a été notifié le 6 septembre 2023.

Ce dernier a été présenté au cabinet d'instruction de la CPS aujourd'hui, le 7 septembre 2023, lequel a procédé à l'audience de première comparution conformément à l'article 85 du Règlement de procédure et de preuve (RPP). Il a été informé de ses droits, puis des faits qui lui sont reprochés et des qualifications légales visées par la procédure. Le cabinet d'instruction a inculpé le Sieur Abdoulaye Issene de plusieurs crimes contre l'humanité et crimes de guerre, commis sur le territoire de la République centrafricaine (RCA), courant 2017, en sa qualité de leader du Front Populaire pour la Renaissance de la République Centrafricaine (FPRC).

L'instruction préparatoire se poursuit et il est rappelé que l'inculpé est présumé innocent.

Bangui, le 07 septembre 2023

### **L'Unité de communication et de sensibilisation**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l'Unité communication et sensibilisation de la CPS à l'adresse : UCS@cpsrca.cf ; téléphone (+236) 76110707.

*La Cour pénale spéciale (CPS) est une cour hybride au sein du système judiciaire centrafricain et créée par la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015. Elle a pour mandat d'enquêter et de poursuivre les crimes de droit international commis en République Centrafricaine depuis 2003. Elle est située rue Martin Luther King à Bangui, en République Centrafricaine.*